

**PROJET PEDAGOGIQUE 2023-24**

**impliquant des intervenants extérieurs  
pour participer aux activités scolaires**

***Références règlementaires :*** *Articles D 551-1 et suivants du Code de l’Education – Décret N°2017-766 du 4 mai 2017*

*Circulaires n°92-196 du 3 juillet 1992 - N°2017-116 du 6 octobre 2017 et 2017-127 du 22 août 2017*

***En EPS, l’agrément est obligatoire dès la première séance d’apprentissage.***

**Inspection de l’Education nationale – Circonscription de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Ecole : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Enseignant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Domaine disciplinaire : ⌧ E.P.S Activité ou thème du projet : HANDBALL** *cycle 2*

|  |
| --- |
| **1/ Volet pédagogique** |
| **Lien avec les programmes**  **(Objectif ou champ d’apprentissage en EPS, ou autres compétences visées)**  -S’opposer individuellement et collectivement.  -S’engager lucidement dans l’action en   * Osant s’engager en toute sécurité * Choisissant des stratégies efficaces * Contrôlant ses émotions. * Construire un projet d’action (à court terme). * Identifier et apprécier les effets de l’activité.   -Développer les habiletés techniques dans les basiques individuels : manifester une plus grande aisance dans ses actions par affinement des habiletés motrices et par leur coordination (passer, recevoir, se déplacer, s’orienter, atteindre une cible/tirer)  - Compétences sociales et civiques : Appliquer des règles de vie collective. Assumer les rôles sociaux (juge, arbitre, observateur). Respect des autres et fair-play. Respect du matériel. |
| **Description du projet – Contenus d’apprentissage**  Le module d’apprentissage sera proposé avec 7 séances.  Pour les interventions Handballons-nous, le projet se base sur les 5 grandes actions motrices du handball : lancer, courir, sauter, dribbler et tirer, actions motrices qui doivent pouvoir s’enchaîner.  **Disposition :** nous débuterons par une 1ère séance découverte afin de présenter aux enfants le cadre de l’activité, la définition de de cette dernière afin d’établir un vocabulaire commun et légèrement technique (notion de culture de l’activité).  Par la suite, l’objectif des séances 2, 3 et 4 est de favoriser le temps d’activité moteur pour chaque enfant. La répétition sera la clef de leur apprentissage alors ils doivent être un maximum en activité. Ainsi, nous mettrons en place 3 ateliers distincts reprenant les différentes actions motrices citées ci-dessus.   Pour terminer le cycle, sur les séances 5, 6 et 7, nous débuterons les jeux collectifs afin de mettre en place les capacités motrices dans une situation complexe (type match, situation d’évaluation). Toujours dans l’optique d’augmenter le temps d’activité chez les jeunes, nous ferons deux ateliers : un atelier jeu collectif et un atelier se rapprochant au plus près du match.   *Remarque : pour les CP et CE1, suivant le niveau des enfants, nous pourrons rajouter une séance avec les 3 ateliers en continuant de les faire évoluer.*  **Travail par atelier en groupe :** il se fera sur 2 à 3 ateliers en fonction du nombre d’enfants. Ateliers sur lesquels ils resteront 15 à 20 minutes. Ils devront donc être évolutifs et ludiques de façon à ce que le niveau de difficulté proposé soit toujours assez haut pour qu’ils aient envie de le réussir par la répétition. (Jauger entre facilité et difficulté pour ne pas lasser l’enfant). Les ateliers auront toujours la même base afin de gagner du temps dans la mise en place sur les 2, 3 et 4 (uniquement les règles évolueront).  Dans un premier temps, nous mettrons en place un atelier « Tirer » que nous associerons avec le « sauter » en évolution. Le deuxième atelier sera consacré à la découverte de l’objet par la notion du « dribbler » que nous combinerons avec le « tirer ». Le troisième atelier sera plus collectif via de la collaboration en essayant d’occuper tout l’espace de jeu et de continuer la découverte de l’objet.  L’intervenant pourra naviguer de groupe en groupe de façon à réguler, intervenir et donner ponctuellement des feed-back individuels et/ou collectifs aux acteurs. Les enseignants participeront à l’animation d’un atelier afin de faciliter la fluidité de l’intervention.  Le fait de travailler par atelier permet également de développer l’autonomie chez les jeunes, le respect d’autrui ainsi que le fair-play. |
| **Modalités prévues d’évaluation des compétences**  Un temps d’évaluation sera également proposé sur en situation de match afin d’évaluer leur implication dans une situation d’opposition collective.  - Entre élèves à l’aide de fiches d’observation avec un ou deux critères d’évaluation en relation avec le comportement  - Par l’enseignant(e) et l’intervenant au cours du modèle sur quelques critères ciblés et représentatifs  - Lors de la rencontre pour les compétences concernant le comportement citoyen de l’élève |
| **Réinvestissement et interdisciplinarité**   * Préparation des fiches d’évaluations et d’observations. Compétences sociales et civiques. * Acculturation : participation à un match senior masculin proche de l’école dans un club de handball * Production d’affiches : en lien avec un pays participant à une compétition internationale lors de l’intervention (Exemple : championnat du monde ; championnat d’Europe ; JO) ou/et création d’un logo représentant l’équipe dans laquelle ils évoluent. |

|  |  |
| --- | --- |
| **2/ Pilotage et suivi des actions** | |
| *Les circulaires règlementaires de référence précisent l’obligation d’une concertation entre l’enseignant et l’intervenant extérieur* | |
| **Modalités de la concertation entre l’enseignant et l’intervenant**  Une rencontre avec l’intervenant a été effectuée avant la mise en place du cycle afin de convenir des modalités d’interventions. Une revue du matériel et de l’espace de jeu a également été effectuée.  A l’issue de chaque séance avec intervenant, le binôme effectuera un bilan et mettre en place les perspectives de travail et d’évolutions. | |
| **Modalités d’organisation pédagogique (dispositif, répartition des élèves, sécurité…)**  L’intervenant sera présent lors des séances 1, 3, 7. Les autres séances seront menées par l’enseignante.  Le déroulement type se fera comme indiqué ci-dessus. Lors des séances sans intervenant, l’enseignante recevra des fiches pédagogiques qui lui seront fournies et qu’elle utilisera pendant le cycle.  **Disposition et répartition des élèves :** par groupe et par atelier (2 à 3 groupes suivant le nombre d’élève) afin d’augmenter le temps de pratique et de faciliter les feed-backs.  **Sécurité :** mise en place des règles d’or avec les enfants.  Les règles d’or seront les suivantes :  - Quand quelqu’un parle, je l’écoute. Je ne coupe pas la parole et je lève la main pour la demander  - Je ne me moque pas de mon camarade, nous sommes tous réunis pour apprendre une nouvelle pratique et progresser ensemble.  - Je ne touche pas, je ne frappe pas, je n’insulte pas et je ne bouscule pas mon camarade. C’est une activité sans contact. | |
| **Rôle de l’enseignant**  Dans la conduite du projet :  Le but du module est aussi de permettre à l’enseignant de se former en profitant des conseils techniques de l’intervenant et des propositions d’activités à mettre en place  Dans la conduite de la séance : l’enseignante mènera la séance conjointement avec l’intervenant et seule lors des séances 2,4,5 et 6 | **Rôle de l’intervenant (apports spécifiques)**  Dans la conduite du projet :  L’intervenant formera l’enseignante en prodiguant des conseils techniques. Il impulsera et l’enseignante prendra le relais.  Dans la conduite de la séance :  Il s’agit d’un véritable partenariat avec l’enseignant. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***3/* Montage technique** | | | |
| **Nb de séances** | | Date début de cycle :  Date fin de cycle :  Lieu d’intervention : | Horaires : |
| avec intervenant | sans intervenant |
| 3 | 4 | Date(s) d’intervention : |
| **Enseignant :**  (NOM Prénom)  Niveau de classe : Nombre d’élèves : | | | *Signature*  *enseignant* |
| **Intervenant:**  (NOM Prénom)  **🞏** Bénévole **🞏** Rémunéré | | | *Signature*  *Intervenant* |

***NB : Ce formulaire peut être utilement complété par tout document précisant les modalités d’organisation***

|  |  |
| --- | --- |
| **Directeur : autorisation d’intervention**  Je soussigné  **…………………………………………………………………………..,**  directeur de l’école mentionnée ci-dessus,  autorise la(les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à participer aux activités du projet d’intervention,  Sous réserve :   * de l’avis favorable de l’IEN * de l’agrément de l’intervenant * d’une convention pour les intervenants rémunérés   Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet de l’école : | **Avis de l’IEN sur le projet pédagogique**  **Observations éventuelles :**  **🞏 Favorable 🞏 Défavorable**  Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet : |